

Nombre de membres en exercice

95 représentant 166 voix

Nombre de membres présents

69 représentant 110 voix

Nombre de membres présents ou représentés

82 représentant 140 voix

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DE LA PRESIDENTE DU SYNDICAT MIXTE

L'an deux mille vingt-six, le dix du mois de juin à dix-huit heures trente minutes, s'est réuni le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse.

Étaient présents les délégués suivants : Cf. annexe au présent P.V

Pouvoirs : Cf. annexe au présent P.V

1. Installation membres délégués

La séance a été ouverte sous la présidence de M ESCARON Dominique, président sortant du Syndicat mixte du Parc naturel régional de chartreuse, qui a déclaré les membres du comité syndical cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M. Stéphane GUSMEROLI a été désigné en qualité de secrétaire par le comité syndical.

M. Gilbert GUIGUE reprend la présidence de la séance, en sa qualité de doyen d'âge.

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

Le doyen d'âge des membres présents du comité syndical a pris la présidence de l'assemblée. Il a constaté que la condition de quorum posée à l'article 13 des statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse était remplie.

Il a ensuite invité le comité syndical à procéder à l'élection du président. Il a rappelé que le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du comité syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Election à la Présidence

Le Président de séance appelle les candidats à la présidence de se déclarer.

Madame WOLFF, déclare sa candidature.

Compte tenu qu'une seule candidature a été déclarée, le Président de séance, propose de voter à main levée.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Comité Syndical décide de lever le scrutin secret, et de procéder par vote à main levée pour l'élection à la présidence.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical élit madame Corine WOLFF à la présidence du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse.

Pour 138 voix

Contre 0 voix

Abstention 2 voix

2.3. Constitution du bureau : SANS OBJET

Le comité syndical a désigné deux assesseurs :

.....

.....

2.4. Déroulement de chaque tour de scrutin SANS OBJET

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Corine WOLFF	138	cent trente huit

2.7. Proclamation de l'élection du président

Madame Corine WOLFF a été proclamée présidente et a été immédiatement installée.

4. Observations et réclamations 1

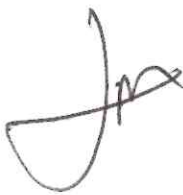
5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le dix juin deux mille vingt-six, à 19 heures, 15 minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par la présidente, le délégué le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

La Présidente,



Le délégué le plus âgé,



Le secrétaire,



Les assesseurs,

¹ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

LISTE DES PRESENTS

1 ^{ER} COLLEGE – CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE ALPES - UN DELEGUE = 12 VOIX DELIBERATIVES		
BERANGER Nathalie		VIAL Cédric
CHAIX Sandrine		
2 ^{EME} COLLEGE – CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ISERE - UN DELEGUE = 3 VOIX DELIBERATIVES		
DOLGOPYATOFF BURLET Céline		GERIN Anne
3 ^{EME} COLLEGE – CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SAVOIE - UN DELEGUE = 3 VOIX DELIBERATIVES		
GUIGUE Gilbert		WOLFF Corine
4 ^{EME} COLLEGE – VILLES PORTES - UN DELEGUE = 1 VOIX DELIBERATIVE		
CHAMBERY		MANDROU Isabelle
VOIRON		SAUVAGE Axel
5 ^{EME} COLLEGE – COMMUNES « CENTRE » - UN DELEGUE PAR COMMUNE = 1 VOIX DELIBERATIVE		
COMMUNE	DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
APREMONT	BARRAL Charlotte	FONTANA Hélène
CORBEL	DEMOURY Marie-Madeleine	
ENTRE DEUX GUIERS	HUGUET Nicolas	THIBAUDIER Thomas
ENTREMONT LE VIEUX	BREYTON Stéphanie	
LA BAUCHE	LAURENDON Florence	ARNAU Caroline
LE SAPPEY EN CHARTREUSE		BEDOIN Alexis
LES ECHELLES	EYMERY Clémentine	
MERLAS	ANGENARD Michel	
MIRIBEL LES ECHELLES	MONTAGNAT-TATAVIN Ylan	
MONT ST MARTIN		MAILLOT Isabelle
PLATEAU DES PETITES ROCHES	CLOUZEAU Dominique	PIROCHE Sylvain
PROVEYSIEUX	MICHALLET Bernard	MILLET Christophe
QUAIX EN CHARTREUSE	ROUZIER Thierry	
SARCENAS	Annie PRAT	DAVIN Yann
ST AUPRE	DELPHIN Maurice	EYSSAUTIER David
ST CASSIN		PAILLE Evelyne
ST CHRISTOPHE LA GROTTE	CHAVAND Christelle	
ST CHRISTOPHE SUR GUIERS	BLOTTIAUX Cédric	
ST ETIENNE DE CROSSEY	PISOT Anne	BOULOS Johanna
ST JEAN DE COUZ	COMBAZ Stéphane	MULEAU Natacha
ST JOSEPH DE RIVIERE		GUIJARRO Marylène
ST LAURENT DU PONT	BOURSIER Céline	ROCHE Nathalie
ST NICOLAS DE MACHERIN	GIROUD Emilie	SERENI Dominique
ST PIERRE DE CHARTREUSE	GUSMEROLI Stéphane	
ST PIERRE DE GENEBOZ	MONTAGNAT-RENTIER Dominique	
ST PIERRE D'ENTREMONT 38	GAUTIER Marc	COSTE Sabine
ST PIERRE D'ENTREMONT 73	TISSOT Wilfried	DEVAUTON Thierry
ST THIBAUD DE COUZ	VINCENT Céline	
STE MARIE DU MONT	LEPAULLE Christophe	
VIMINES	VAN SANTE Annie	
6 ^{EME} COLLEGE – COMMUNES PIEMONT DE CHARTREUSE - UN DELEGUE PAR COMMUNE = 1 VOIX DELIBERATIVE		
COMMUNE	DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
AYN	FRANCONY Sandra	
BARBERAZ	FOURNIER Aurélie	
BARRAUX	GIROD Bastien	
BIVIERS	THIEVENAZ Jean-Charles	DURIEUX Sébastien
COGNIN	REY René	CHABERT Pierre
COUBLEVIE	VERMERSCH Violaine	
CROLLES	LANNOY Françoise	
FONTANIL CORNILLON	FERRON Isabelle	
GERBAIX	ARNU Laurence	
JACOB BELLECOMBETTE	CHIRON Benoit	MARCHAND-PAULUS Laure
LA BUISSE	DESSEZ Dominique	DUCROT Aurélie

LA FLACHERIE	USSEGLIO-THOMASETTI Denis	
LA TERRASSE	TORRECILLAS Sarah	
LE TOUVET	BORDET Anne	
LEPIN LE LAC	GROLLIER Serge	
MARCIEUX	DELABEYE Olivier	
MONTAGNOLE	JOLY Amélie	DE BELLIS Angélique
MYANS	ARBET Nathalie	
NANCES		SCHOENY Amandine
NOVALAISE	TAVEL Claudine	
PORTE DE SAVOIE	GUILLEMAT Serge	FOURNIER Evelyne
ST ALBAN DE MONTBEL	VAGNOUX Michel	
ST BALDOPH	DOGLIONI Alexandre	
ST MARTIN LE VINOUX		REY Christian
ST SULPICE	POZO Jean-Christophe	HENRIOT Jacques
VOREPPE	MAZZILLI Pascale	MONTERRAT Mathieu
7^{EME} COLLEGE – INTERCOMMUNALITES - UN DELEGUE PAR EPCI = 1 VOIX DELIBERATIVE		
INTERCOMMUNALITE	DELEGUE TITULAIRE	
CC CŒUR DE CHARTREUSE	FAYARD Marion	
CA GRENOBLE ALPES METROPOLE	JALLOT Nicolas	
CA PAYS VOIRONNAIS	RABBE Louis-Marie	
CC LAC D'AIGUEBELETTE	ZUCCHERO Pascal	

LISTE DES POUVOIRS

1 ^{ER} COLLEGE – CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE ALPES		
DELEGUE		Donne pouvoir à
REY Freddy		VIAL Cédric (1°)
2 ^{EME} COLLEGE – CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ISERE		
DELEGUE TITULAIRE		Donne pouvoir à
BENHAMOU Franck		BERANGER Nathalie (1°)
FAURE Nathalie		GERIN Anne (2°)
SUSZYLO Christophe		DOLGOPYATOFF BURLET Céline (2°)
4 ^{EME} COLLEGE – VILLES PORTES		
DELEGUE TITULAIRE		Donne pouvoir à
GRENOBLE	AJMI Inès	BEDOIN Alexis (5°)
6 ^{EME} COLLEGE – COMMUNES PIEMONT DE CHARTREUSE		
DELEGUE TITULAIRE		Donne pouvoir à
BERNIN	LAMBERT Hervé	WOLFF Corine (3°)
CORENC	JUCHAT Martine	WOLFF Corine (3°)
DULLIN	BOIS Coralie	FRANCONY Sandra (6°)
LA TRONCHE	VAUQUOIS Françoise	DESSEZ Dominique (6°)
MEYLAN	LAVERRIERE Marie-Hélène	GERIN Anne (2°)
ST EGREVE	DELCAMBRE Philippe	REY Christian (6°)
STE MARIE D'ALLOIX	PEROTTO Laetitia	REY Christian (6°)
7 ^{EME} COLLEGE – INTERCOMMUNALITES		
DELEGUE TITULAIRE		Donne pouvoir à
CC CŒUR DE SAVOIE	CHARRIERE Jacqueline	BARRAL Charlotte (5°)